



FUMEL

VALLÉE DU LOT

DECISION

SERVICE ECONOMIE
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Affaire suivie par : Noémie Orriols

N°D26-DTE-007

OBJET : CESSION DE LA PARCELLE NON BÂTIE - ZA PORTES DU QUERCY SUR LA COMMUNE DE MONTAYRAL - AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR HUGUET REPRÉSENTANT DE L'ENTREPRISE ELECTISSE CONCEPT.

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2017B-98-DTE en date du 13 avril 2017, fixant les prix des parcelles de la Zone d'Activité Portes du Quercy à Montayral ;

Vu le courrier de demande de Monsieur HUGUET, représentant de l'entreprise ELECTISSE CONCEPT en date du 04 septembre 2025, se portant acquéreur de la parcelle BH n°43 d'une superficie totale de 1 947 m², située sur la Zone d'Activité Portes du Quercy 47500 Montayral ;

Considérant que le prix a été fixé à 7 euros HT le m² par délibération susvisée soit un montant total de 13 629 euros HT ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1^o] – De céder à Monsieur HUGUET, représentant de l'entreprise ELECTISSE CONCEPT sise clos de Bardy 47500 Fumel la parcelle BH n°43 située sur la Zone d'Activité Portes du Quercy 47500 Montayral, d'une superficie totale de 1 947 m² au prix de 7 euros HT/m² pour un montant global de 13 629 euros HT soit 16 354,80 euros TTC ;

2^o] – De signer ou d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président de Fumel Vallée du Lot à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier.

En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 06 janvier 2026



Le Président,
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 08 janvier 2026
Reçu en Sous-Préfecture le : 08 janvier 2026
Publié ou Notifié le : 08 janvier 2026